

CNC normes comptables

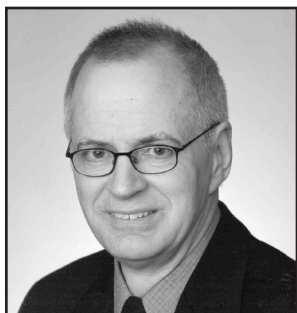
ACTIVITÉS DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES COMPTABLES ET DE SES PERMANENTS

AVRIL 2008

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

- Message du président
- L'exposé-sondage général
- Entretiens avec des membres sortants du CNC :
 - Jean Paré
 - Rob Geremia
- Regroupements d'entreprises et participations sans contrôle
- Stratégie pour les sociétés fermées : le point sur la situation
- Examen des abrégés du CPN : recommandations

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est officiel. La date du basculement aux Normes internationales d'information financière a été confirmée : le 1^{er} janvier 2011. Un exposé-sondage général, comprenant l'intégralité des IFRS au 1^{er} janvier 2007 et les propositions du CNC précisant quelles entités devraient être tenues d'appliquer les IFRS au Canada, a été publié. Il est temps de se mettre à la tâche, la balle étant maintenant dans le camp des entreprises et de leurs conseillers. Les groupes de travail sectoriels créés sont encouragés à repérer les principaux problèmes posés par l'adoption et la mise en œuvre des IFRS et à proposer des solutions à ces problèmes. L'expérience d'autres pays fait ressortir l'importance d'une bonne

planification à un stade précoce. Si vous tardez, vous risquez de laisser échapper une occasion unique de changer de méthodes comptables, de perfectionner vos rapports financiers, de limiter les coûts de la conversion et même d'améliorer vos pratiques d'entreprise.

Des progrès intéressants sont également réalisés dans la conception d'un nouveau système pour les sociétés fermées. À la suite des consultations approfondies et des nombreux commentaires auxquels ont donné lieu, d'une part, l'appel à commentaires du CNC et, d'autre part, le *Référentiel du propriétaire-dirigeant* hors PCGR proposé par l'ICCA, les deux projets ont été fusionnés. L'objectif est de parvenir à des PCGR simplifiés pour l'ensemble des sociétés fermées, en prenant le *Manuel* actuel pour point de départ. Nous avons l'intention de progresser de la façon la plus rapide et la plus transparente possible. Pour vous tenir au courant et pouvoir nous faire parvenir vos commentaires, veuillez visiter régulièrement notre site. Si tout va bien, le nouveau système pourrait être en place en 2009. Le démarrage avec le *Manuel* actuel pourra réduire la nécessité d'une nouvelle formation dans l'immédiat et permettre d'affecter l'ensemble des ressources comptables, qui sont rares, à la conversion des sociétés ouvertes aux IFRS, mais ces avantages risquent d'être éphémères. Le coût de la conservation et de la tenue à jour du *Manuel* ira croissant dans un monde de plus en plus dominé par les IFRS et, alors que les gens oublieront progressivement le *Manuel* actuel, nous voulons être sûrs que son maintien sera justifié.

Par ailleurs, avec le concours de son Comité consultatif sur les OSBL, le CNC espère pouvoir publier (au cours du second semestre 2008) un appel à commentaires sur l'orientation future de la normalisation comptable applicable aux organismes sans but lucratif (OSBL). Tant qu'une stratégie appropriée n'aura pas été établie pour les sociétés fermées aussi bien que pour les OSBL, le *Manuel* actuel continuera de s'appliquer à ces entités.

Paul Cherry

Voir notre site Web à www.cncanada.org pour les dernières nouvelles concernant nos activités en cours.

L'EXPOSÉ-SONDAGE GÉNÉRAL

Ce mois-ci, le CNC a publié son exposé-sondage général, *Adoption des IFRS au Canada*. Cet exposé-sondage constitue une étape importante du plan d'intégration des Normes internationales d'information financière (normes IFRS) dans les PCGR canadiens, en vue de rendre possible leur adoption par les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes en 2011 (ou avant, si des entreprises le souhaitent et que les autorités de réglementation le permettent).

L'exposé-sondage général vise à recueillir les commentaires du public sur les IFRS comprises dans le recueil 2007 de l'International Accounting Standards Board (IASB). Il diffère des exposés-sondages antérieurs par le caractère plus limité des questions sur lesquelles le CNC sollicite des commentaires. Étant donné que l'IASB a déjà délibéré sur les principes sous-jacents et les dispositions des IFRS énoncées dans l'exposé-sondage et que les IFRS ont été rédigées dans une perspective d'utilisation mondiale, le CNC demande aux parties prenantes de lui signaler toute norme dont, selon eux, l'application poserait problème au Canada, avec motifs à l'appui.

Le CNC prévoit intégrer au début de 2009 dans le *Manuel* les normes et les interprétations présentées dans l'exposé-sondage, afin de constituer une référence permettant la consultation des IFRS que les sociétés canadiennes auront à adopter à la date de basculement. Certaines des IFRS présentées dans l'exposé-sondage subiront des modifications d'ici 2011. Toutes ces modifications feront au Canada l'objet d'exposés-sondages, généraux si besoin est. Il en sera de même pour les changements qui interviendront dans les IFRS après la date de basculement. Ainsi, en tout temps, c'est la version la plus récente des IFRS qui sera en usage au Canada.

La perspective d'avoir à examiner les 37 normes et 22 interprétations que renferme l'exposé-sondage et de devoir planifier le passage de votre entreprise aux IFRS peut sembler

décourageante. Mais la tâche n'est pas si énorme. Les IFRS ressemblent dans une large mesure aux chapitres du *Manuel*, elles s'appuient pour l'essentiel au même cadre conceptuel, couvrent dans une grande mesure les mêmes sujets et arrivent à des conclusions similaires sur de nombreuses questions. Plus important encore, les PCGR canadiens sont déjà largement en convergence avec les IFRS sur plusieurs points. Ces points sont énumérés à l'annexe de la partie «Points saillants» de l'exposé-sondage. L'expérience des dispositions canadiennes en ces matières devrait réduire grandement le temps nécessaire pour parvenir à une bonne connaissance des IFRS correspondantes. Les comparaisons synthétique et détaillée entre les IFRS et les PCGR canadiens préparées par le CNC (respectivement disponibles en PDF à www.acsbcanada.org/download.cfm?ci_id=32785&la_id=2&re_id=0 et à www.acsbcanada.org/download.cfm?ci_id=41263&la_id=2&re_id=0) vous aideront à repérer les IFRS qui sont les plus importantes pour votre entreprise et elles méritent votre attention en priorité. Comme on l'a signalé, il est prévu que certaines IFRS, en nombre limité, subiront d'ici 2011 des modifications, substantielles pour les unes, très ponctuelles pour d'autres (les IFRS susceptibles d'être modifiées sont toutes mentionnées dans l'annexe, avec des précisions sur l'ampleur des modifications attendues pour chacune d'elles). Dans la plupart des cas, les IFRS qui n'ont pas encore été modifiées substantiellement mais qui devraient l'être d'ici la date du basculement peuvent être laissées de côté pour l'instant.

Il est certain que le passage aux IFRS et, conséquemment, l'exposé-sondage général ne sont pas matière à paniquer. Mais, comme le dit le président du CNC dans son message, il est grand temps de se mettre à la tâche. Les efforts consacrés aujourd'hui à l'apprentissage des IFRS rapporteront des dividendes dans l'univers comptable mondial de demain. La date limite de réception des commentaires sur l'exposé-sondage est fixée au 31 juillet 2008.

Personne-ressource : karen.jones@cica.ca 416-204-3463

DOCUMENTS RÉCENTS DE L'IASB PUBLIÉS POUR COMMENTAIRES

- *Financial Instruments with Characteristics of Equity* (document de travail). Date limite de réception des commentaires : le 5 septembre 2008.
- *Reducing Complexity in Reporting Financial Instruments* (document de travail). Date limite de réception des commentaires : le 19 septembre 2008.
- *Preliminary Views on Amendments to IAS 19, Employee Benefits* (document de travail). Date limite de réception des commentaires : le 26 septembre 2008.

ENTRETIEN AVEC UN MEMBRE SORTANT DU CNC : JEAN PARÉ



Quel aspect de votre expérience comme membre bénévole du CNC avez-vous trouvé le plus gratifiant?

J'ai beaucoup aimé les relations que j'ai eues avec des normalisateurs fort savants et hautement qualifiés. Débattre de questions conceptuelles avec les membres du Conseil tout

autant qu'avec les permanents du CNC a été très stimulant et très gratifiant. Un autre élément que j'ai trouvé gratifiant a été la possibilité d'acquérir une connaissance plus intime des activités internationales de normalisation, à la suite de la décision prise par le CNC d'adopter les IFRS en remplacement des PCGR canadiens actuels.

À quel projet avez-vous eu le plus de plaisir à travailler?

Le projet que j'ai le plus apprécié a été l'établissement du processus de migration ou de passage des PCGR canadiens aux IFRS. Cette migration représente peut-être le changement le plus important qu'aient jamais subi les PCGR canadiens, et je crois que la décision d'adopter les normes internationales prise par le CNC était soigneusement réfléchie. Pouvoir participer à une telle décision a également été une grande expérience.

Quelle est la manière la plus efficace pour les Canadiens d'exercer une influence sur les normes mondiales?

Je crois que le CNC devrait conserver sa responsabilité première qui consiste à établir les normes comptables du Canada. Cela pourrait prendre les formes suivantes pour le Conseil : jouer un rôle dans l'élaboration des IFRS, notamment en coordonnant la participation canadienne au processus de normalisation internationale; encourager les Canadiens intéressés à envoyer des commentaires sur les exposés-sondages; participer directement au programme de travail de l'IASB.

Si l'on dépouillait le CNC de sa mission première de normalisation comptable au Canada, il est douteux que des individus ou de grands organismes puissent exercer la même influence sur les activités de l'IASB.

Je crois qu'il est important que le CNC conserve un rôle dans la normalisation, étant donné qu'il a plus de chance d'avoir une influence sur le programme de travail de l'IASB que n'importe quel autre organisme, vu le prestige dont il jouit sur la scène internationale.

Quels grands conseils avez-vous à donner aux Canadiens qui préparent leur premier jeu d'états financiers en IFRS?

Chez Bombardier, nous en sommes à peu près à mi-chemin dans la mise en œuvre des IFRS et, compte tenu de l'expérience à ce jour, j'aimerais attirer l'attention des entreprises qui planifient l'adoption des IFRS sur quelques points majeurs.

Le premier point, déjà mentionné par beaucoup de gens, mais je le reprends ici, est qu'il faut commencer tôt et planifier longtemps à l'avance. Je crois que la plupart des gens sous-estiment les efforts exigés par le passage aux IFRS.

Autre recommandation : ne pas se contenter de repérer les changements minimums requis pour se conformer aux IFRS. En d'autres termes, la plupart des entités devraient se servir de l'adoption des IFRS comme d'un catalyseur pour choisir ou réviser leurs conventions comptables de façon à ce qu'elles reflètent mieux la réalité économique de leurs opérations, pour assurer une application uniforme des conventions comptables aux situations similaires et enfin pour simplifier leur processus comptable.

Il est fréquent que des sociétés aient hérité de conventions ou de processus incohérents à la suite d'acquisitions, un héritage qui perdure souvent depuis des années. En pratique, il pourrait être difficile de modifier ces conventions ou processus en l'absence d'un projet comme celui de la conversion aux IFRS, projet qu'on peut élargir pour résoudre des problèmes qui ne sont pas strictement liés à l'adoption des IFRS.

Enfin, il est très important de polariser l'ensemble de l'organisation sur cet effort. La haute direction devrait être informée du projet et comprendre les avantages qu'il peut apporter, de manière à ce qu'elle fournisse l'appui nécessaire lorsque l'exécution du projet demandera des ressources supplémentaires.

Où en sommes-nous dans la réalisation d'un ensemble unique de normes internationales de haute qualité?

L'utilisation des IFRS se répand très rapidement partout dans le monde et nombre de pays permettent ou exigent déjà une telle utilisation. Un grand nombre d'autres pays prévoient adopter les IFRS dans un avenir proche.

Le FASB et l'IASB ont exprimé le désir de disposer d'un ensemble unique de normes comptables de haute qualité et ces organismes normalisateurs éminents travaillent ensemble à la réalisation d'un tel objectif. Cela dit, je crois qu'il faudra de nombreuses années avant de parvenir à un ensemble unique de normes, parce qu'il reste beaucoup de travail à faire avant que les deux référentiels soient alignés. Des choix difficiles attendent les deux normalisateurs s'ils veulent parvenir à un ensemble commun de normes comptables internationales. Je crois toutefois qu'on y arrivera... pas à court terme mais dans quelques années.

ENTRETIEN AVEC UN MEMBRE SORTANT DU CNC : ROB GEREMIA



Quel aspect de votre expérience comme membre bénévole du CNC avez-vous trouvé le plus gratifiant?

Je pense que l'aspect le plus gratifiant a été de pouvoir collaborer avec un groupe de personnes (permanents et membres du Conseil) pour qui j'ai le plus grand respect, de pouvoir travailler en équipe à toute une série de projets, qu'il s'agisse du passage aux IFRS ou d'un chapitre particulier du *Manuel*. Les échanges intellectuels avec mes collègues ont été probablement l'aspect le plus gratifiant pour moi de cette expérience.

À quel projet avez-vous eu le plus de plaisir à travailler?

L'exercice de la conversion aux IFRS, et de loin. Même si mon expérience et mon expertise ne portent pas spécifiquement sur les détails techniques, j'ai eu l'impression d'avoir pu communiquer le point de vue des acteurs économiques, autrement dit le point de vue du marché et du préparateur.

Quelle est la manière la plus efficace pour les Canadiens d'exercer une influence sur les normes mondiales?

Ne pas s'écarter de la ligne de conduite actuelle. Je veux dire qu'il faut continuer à exercer une influence lorsque nous le pouvons. Le Canada a bien plus de crédibilité qu'on ne le croit sur la scène mondiale. En tant que Canadiens (comme individus et comme Conseil), nous devons continuer à fournir des commentaires de haute qualité à l'IASB. Les Canadiens ont une expertise énorme à apporter, notamment dans certains domaines (par exemple dans le secteur pétrogazier). On peut espérer réussir à faire profiter l'IASB de cette expertise.

Quels grands conseils avez-vous à donner aux Canadiens qui préparent leur premier jeu d'états financiers en IFRS?

Le plus gros défi consistera à gérer le changement. C'est de toute façon toujours difficile et, dans ce cas-ci, on pourrait croire à première vue qu'il ne s'agit pas d'un changement considérable, mais le diable se cache dans les détails. Il faut «plonger les mains dans le cambouis» pour s'apercevoir à quel point les IFRS ont une incidence sur votre entreprise. Les entreprises doivent commencer à planifier dès maintenant, maîtriser la chose et s'en tenir aux délais qu'elles se sont fixés. On a parlé d'adoption anticipée, mais sans comprendre ce que cela implique. Il règne un certain malentendu sur le sens de cette expression, car il faudra aussi avoir des états financiers comparatifs préparés en IFRS. Des équipes devraient déjà être en place pour s'attaquer à cette question. Si les entités attendent 2010, il sera trop tard. Ce type de changement doit avoir l'adhésion des hauts dirigeants. Le meneur du projet doit être très haut placé dans la hiérarchie de l'entreprise.

Où en sommes-nous dans la réalisation d'un ensemble unique de normes internationales de haute qualité?

Pas facile comme question! Je pense que nous sommes bien avancés. Je pense aussi que la décision récente de la SEC, qui vient de renoncer à exiger de certaines entités un rapprochement entre les PCGR américains et IFRS, constitue un grand pas en avant. Verra-t-on le jour où les États-Unis décideront d'adopter les normes internationales? Je n'en suis pas sûr, mais pour ce qui est de parvenir à un ensemble unique de normes internationales de haute qualité, nous avons déjà fait plus de la moitié du chemin.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

Un nouvel exposé-sondage, *Participations sans contrôle*, a été publié; la période de commentaires se termine le 30 mai 2008. Il y est proposé de remplacer le chapitre 1600, «États financiers consolidés», par deux nouvelles normes qui seront publiées et mises en application concurremment avec le nouveau chapitre 1582, «Regroupements d'entreprises», qui reprend l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et remplace le chapitre 1581. Le chapitre 1602, «Participations sans contrôle», reprend les dispositions de la norme IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, récemment révisée, applicables aux participations sans contrôle (PSC). Les dispositions de ce chapitre concordent avec le traitement des PSC à la date d'une acquisition, prévu dans le chapitre 1582. Le chapitre 1601, «États financiers consolidés», reprend les dispositions du chapitre 1600 autres

que celles qui visent les PSC (remplacées par le chapitre 1602) ou la préparation des états financiers consolidés à la date d'un regroupement d'entreprises (remplacées par le chapitre 1582). Les exemples du chapitre 1600 ne seront pas repris dans le chapitre 1601.

Les chapitres 1582, 1601 et 1602 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, une adoption anticipée étant permise. Les chapitres 1582 et 1602 convergent avec les IFRS et le sont pour l'essentiel avec les PCGR américains. Une adoption anticipée des nouvelles normes réduira l'incidence du passage aux IFRS pour les entités qui réaliseront un regroupement d'entreprises au cours de l'exercice précédant le basculement, en leur évitant d'avoir ensuite à retraiter selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, les soldes concernés. L'adoption anticipée pourrait également intéresser

poursuivi page 5

les entités désireuses de réduire au minimum les divergences de leurs traitements comptables avec les IFRS ou les PCGR américains.

Lorsqu'une société devient, en en prenant le contrôle, société mère d'une autre, mais que des tiers conservent des PSC dans la nouvelle filiale, elle a le choix d'évaluer les PSC, soit à leur juste valeur, soit à la valeur de la quote-part de l'actif net identifiable qui revient aux tiers en question. Un tel choix n'est pas sans incidence sur le calcul de l'écart d'acquisition. Lorsque, avant la prise de contrôle, la société mère détenait déjà une PSC, cette participation est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition du contrôle. Aux termes des nouvelles normes, les PSC sont présentées à part dans les capitaux propres. Un remaniement des participations dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle de la société mère est enregistré comme une opération sur capitaux propres. La part du résultat qui revient aux détenteurs de participations sans contrôle n'est pas déduite aux fins de la détermination du résultat net consolidé. Le résultat net consolidé et les autres éléments du résultat étendu sont plutôt répartis entre les détenteurs de la participation avec contrôle et les détenteurs des participations sans contrôle, au pro rata des participations détenues.

Le CNC projette de publier les nouvelles normes plus tard en 2008, après examen des commentaires reçus.

Personne-ressource : kate.ward@cica.ca 416-204-3437

STRATÉGIE POUR LES SOCIÉTÉS FERMÉES : LE POINT SUR LA SITUATION

Vous vous souvenez peut-être que l'ICCA a publié un projet de référentiel comptable simplifié hors PCGR destiné aux propriétaires-dirigeants en novembre dernier. Pour aider les membres à bien comprendre l'initiative, les ordres provinciaux et l'ICCA ont, en décembre et en janvier, tenu des consultations à grande échelle et effectué des présentations. Ces activités ont attiré de nombreux participants et ont suscité énormément de réactions, dont près de 260 lettres de commentaires, que l'on peut consulter à www.cica.ca/4/3/7/9/0/index2.shtml.

Les parties prenantes ont formulé des observations judicieuses et des commentaires de fond sur l'approche ou le contenu. La plupart des commentateurs partageaient les mêmes points de vue sur nombre de questions, étant notamment :

- fortement favorables à des PCGR destinés à l'ensemble des sociétés fermées, initialement fondés sur le *Référentiel* ou un dérivé du *Manuel*, qui seraient à la fois simplifiés et complets;
- généralement désireux d'éviter des référentiels PCGR multiples pour les divers types d'entreprises sans obligation publique de rendre des comptes et, plus précisément, peu ou pas favorables à l'existence de référentiels différents pour les sociétés fermées comptant des utilisateurs externes importants et celles qui n'en comptent pas.

Le CNC avait publié au printemps dernier un appel à commentaires énonçant trois approches possibles pour l'élaboration

de PCGR à l'intention des sociétés fermées. Le *Référentiel du propriétaire-dirigeant* a constitué un dossier de l'ICCA distinct du projet d'élaboration de PCGR pour les sociétés fermées poursuivi par le CNC; cela dit, le *Référentiel* proposé est venu compléter le projet du CNC dans la mesure où, dans le cadre de celui-ci, le CNC sollicitait l'avis des parties prenantes sur la nécessité d'adopter des lignes directrices hors PCGR.

Le CNC a analysé les réactions suscitées par le *Référentiel* lors de sa réunion du 27 février, au cours de laquelle il a décidé de ne pas travailler à l'élaboration de normes hors PCGR. Il a convenu en revanche de tenir compte des commentaires recueillis sur le *Référentiel* dans l'élaboration de PCGR simplifiés fondés sur le *Manuel* existant et qui seront destinés à l'ensemble des sociétés fermées. Il faut toutefois reconnaître que, même si n'importe quelle société fermée pourrait utiliser ces PCGR, il se peut que bon nombre, voire la plupart des sociétés fermées s'en abstiennent. Il ne fait aucun doute par ailleurs que certaines sociétés fermées, désireuses d'être comparables aux sociétés ouvertes, préféreront se conformer aux IFRS. Parallèlement, d'autres continueront à produire des états financiers non conformes aux PCGR, vraisemblablement parce que c'est la façon la plus économique pour elles de répondre à leurs besoins en matière d'information financière.

Le CNC réfléchira à la mise au point des principaux aspects des nouveaux PCGR pour les sociétés fermées au cours des mois à venir. Nous aimerions parvenir à une solution dans des délais assez brefs, pour que des normes soient prêtes en 2009. Pour suivre l'état d'avancement de nos travaux, veuillez consulter régulièrement notre site Web.

Personne-ressource : greg.edwards@cica.ca 416-204-3462

EXAMEN DES ABRÉGÉS DU CPN : RECOMMANDATIONS

Comme on l'expliquait dans l'article paru dans le bulletin du CNC de février 2008 sous le titre «Abrégés du CPN : bientôt chose du passé», il résulte de la stratégie de convergence avec les IFRS adoptée par le CNC à l'égard des entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, que les abrégés des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) ne s'appliqueront plus après la date du basculement. (Les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes et les organismes sans but lucratif ne seront pas touchés par ce changement tant que le CNC n'aura pas établi de stratégies à leur égard.)

Les 115 abrégés qui font actuellement partie des PCGR canadiens traitent de tout un éventail de questions, dont chacune a été jugée suffisamment importante pour justifier la rédaction d'un abrégé. La possibilité que des points traités dans certains abrégés ne soient pas adéquatement abordés dans les IFRS et que ce manque de directives pose un problème aux commentateurs canadiens était donc préoccupante. En novembre 2007, le CNC a décidé qu'un examen de l'ensemble des abrégés du CPN actuels s'imposait. Un groupe de travail constitué de

CNC

Normes comptables

Président du CNC

Paul Cherry, FCA
416-204-3456
paul.cherry@cica.ca

Directeur

Peter Martin, CA
416-204-3276
peter.martin@cica.ca

Directeurs de projets

Greg Edwards, CA
416-204-3462
greg.edwards@cica.ca

Nancy Estey, CA
416-204-3271
nancy.estey@cica.ca

Kamalesh Gosalia, CGA
(secrétaire du CPN)
416-204-3282
kamalesh.gosalia@cica.ca

Ian Hague, CA
416-204-3270
ian.hague@cica.ca

Karen Jones, CA
416-204-3463
karen.jones@cica.ca

Harry Klompas, CA
416-204-3236
harry.klompas@cica.ca

Grace Lang, CA, CPA (IL)
416-204-3478
grace.lang@cica.ca

Karen McCardle, CA
416-204-3465
karen.mccardle@cica.ca

Karlene Mulraine, CA, CPA (NH)
416-204-3466
karlene.mulraine@cica.ca

Rebecca Villmann, CA, CPA (IL)
416-204-3464
rebecca.villmann@cica.ca

Mark Walsh, FCA
416-204-3453
mark.walsh@cica.ca

Kate Ward, CA
416-204-3437
kate.ward@cica.ca

Adjointe administrative

Florita Dinglasan
416-204-3279
florita.dinglasan@cica.ca

Secrétaire administrative

Marites Alvarez
416-204-3285
marites.alvarez@cica.ca

Préparé sous la direction de :

Karlene Mulraine, CA, CPA (NH)

Des exemplaires de *CNC* peuvent être obtenus sur le site Web du CNC à l'adresse www.cncanada.org, ou en communiquant avec Florita Dinglasan.

Conseil des normes comptables

277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Available in English

personnes connaissant bien les IFRS a été formé pour y contribuer. On trouvera des précisions sur le processus d'examen à www.cncanada.org/4/2/6/6/1/index2.shtml.

L'examen des abrégés du CPN est maintenant terminé. Il en ressort que les IFRS fournissent des indications adéquates sur la plupart des questions traitées dans les abrégés du CPN. Toutefois, dans un certain nombre de cas, des questions ne sont pas expressément abordées, et les préparateurs auront besoin de plus d'indications générales que les IFRS n'en offrent. Une telle situation s'inscrit dans la logique des IFRS, axée sur des principes. L'examen a donc abouti à un nombre limité de recommandations adressées au CNC eu égard à des abrégés précis.

Le groupe de travail présente les recommandations suivantes :

- Les questions traitées dans le CPN-160, *Frais de découverte engagés au cours de la phase de production d'une mine*, devraient être transmises à l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).
- Les questions traitées dans le CPN-111, *Taux d'imposition pratiquement en vigueur selon le chapitre 3465 du Manuel*, et le CPN-146, *Actions accréditives*, devraient faire l'objet d'indications de la part du CNC. En effet, comme ces questions font intervenir des circonstances propres au contexte canadien sur le plan légal ou fiscal, qui n'existent pas dans d'autres pays, elles ne seront pas traitées par l'IASB.
- Le CPN-116, *Régimes de retraite — Obligations d'information à l'égard des revenus tirés de placements dans des fonds distincts*, et le CPN-168, *Comptabilisation des coûts de transaction par les régimes de retraite*, devraient être conservés. Le CNC a décidé que, lors de l'adoption des IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, les états financiers PCGR des régimes de retraite devraient continuer d'être préparés conformément au chapitre 4100, «Régimes de retraite». Un examen du chapitre 4100 est prévu afin de déterminer si l'adoption des IFRS nécessitera qu'on y apporte des modifications, et ces deux abrégés devraient être examinés par la même occasion.

Le groupe de travail recommande également aux permanents du CNC de soumettre certaines questions traitées dans des CPN à l'attention des permanents de l'IASB qui travaillent à des projets de normes internationales connexes. Il recommande par exemple aux permanents du CNC qui suivent l'avancement du projet de l'IASB sur le résultat par action, de soulever la question dont traite le CPN-155, *Incidence des instruments convertibles sous condition sur le calcul du résultat dilué par action*, dans leur réponse à l'exposé-sondage que l'IASB prévoit publier sur des modifications de l'IAS 33, *Résultat par action*.

Outre ces recommandations, le groupe de travail a attiré l'attention du CNC sur quelques points, notamment la nécessité d'examiner, d'une part, l'incidence sur ses recommandations des modifications apportées aux IFRS d'ici 2011 et, d'autre part, les nouveaux abrégés du CPN qui auront été publiés après la fin de ce premier examen.

Le CNC prévoit discuter du compte rendu de l'examen du groupe de travail lors de sa réunion de mai 2008.

Personne-ressource :

nancy.estey@cica.ca

416-204-3271

Pour vous tenir au fait des activités du CNC, y compris la publication de tous les exposés-sondages, abonnez-vous à notre service d'avis par courriel sur le site Web du CNC à l'adresse www.cncanada.org, sous la rubrique **Demeurez informé!**